



21 Grande rue  
25170 CHAUCENNE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAUCENNE  
DU 1ER JUILLET 2020 A 20 H 00

Président de séance : Bernard VOUGNON

**Présents :** Bernard Vougnon, Valérie Drugé, Bernard Merger, Jean-Luc Guillaume, Marine Martin-Jary, Marie José Vergon-Trivaudey, Gérard Petit, Coralie Jacquot, Samuel Vuillemin, Célia Sousa, Murielle Bazin, Yolande Merger, Dominique Robert, Agnès Allier

**Absents excusés :**

**Absents :** Mohammed Oubenaïssa

**Secrétaire de séance :** Marine Martin-Jary

Date de la convocation : 24/06/2020  
Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de présents : 14  
Suffrages exprimés : 14

## 1/INFORMATIONS

### ➤ **Organisation des réunions de Conseil Municipal :**

Tour de table et décision de réaliser les séances les mercredis à 20h30.

Une réunion aura lieu le 10 juillet à 20h30 (date obligatoire imposée par la Préfecture) afin de désigner les délégués (Grands Électeurs : 3 délégué et 2 suppléants) pour le scrutin des sénatoriales.

### ➤ **Eau et Assainissement**

Ce dossier est suivi par Dominique Robert : le chantier Eau et Assainissement du secteur des Varennes est en cours. Grand Besançon Métropole a sollicité l'entreprise HEITMAN pour la réalisation des travaux sur la RD8 (mise en place du collecteur d'eau usée sous la RD 8 et raccordement sur le réseau du lotissement Les Rives de la Lanterne) Ces travaux ont été réalisés courant juin. Ils se poursuivent par l'étude individuelle et la préparation de chaque futur raccordement individuel des habitations des Varennes.

L'objectif est de réaliser un raccordement d'une partie des habitations riveraines sur le collecteur de la RD 8 et de recréer en complément un réseau sous domaine public pour les autres maisons.

Il s'agit d'un dossier très complexe sur le plan organisationnel pour le département eau et assainissement de GBM, avec la nécessité de libérer la chaussée de la RD 8 pour permettre les travaux spécifiques d'aménagement de la nouvelle entrée du village. Cette synchronisation des travaux entraîne des arrêts et des reprises de chantier en fonction des décisions techniques, administratives et financières.

L'Agence de l'Eau, sollicité pour le financement du réseau d'eau potable, a déclaré qu'elle ne participerait pas à la réhabilitation du réseau d'eau potable.

La problématique est que les anciennes canalisations et le réseau des eaux potables, actuellement sous domaines privés doivent, dans la mesure du possible, être réinstallés sous le domaine public. Des conventions de passage entre les différentes parties seront donc à mettre en place.

### ➤ **Voirie**

Il s'agit d'un dossier suivi par Gérard Petit.

Grand Besançon a mandaté EUROVIA, également attributaire du marché du Lotissement des Rives de la Lanterne, afin de réaliser le chantier d'aménagement de la voirie de la RD 8. La réalisation consiste à sécuriser l'entrée du nouveau lotissement et plus particulièrement à prendre des mesures pour réduire la vitesse d'entrée en agglomération. La pancarte d'entrée du village sera déplacée et un ralentisseur sera installé à l'entrée du lotissement. Le chantier a ainsi commencé le 22 juin avec plusieurs objectifs :

- Réfection du revêtement de la RD8
- Mise en place d'un trottoir du côté du lotissement
- Extension de l'éclairage public,
- Déplacement du panneau Chauenne
- Mise en place d'un ilot avant le rond-point pour permettre un ralentissement à hauteur du lotissement.

La RD8 sera fermée pendant 3 jours probablement semaine 30 afin de mettre en place l'enrobé de finition. Une déviation sera réalisée par le Département.

Malgré la demande du Maire, il n'y aura pas d'espace dédié spécifiquement aux vélos (manque d'espace pour respecter les normes).

NB : la circulation du lotissement sera en sens unique et il est possible de reprendre la direction de Besançon en sortie sans devoir emprunter le giratoire existant.

Par ailleurs Grand Besançon a repris la voirie pour la Vigne Rochet avec préparation du revêtement, recouvert de gravillons.

Le gros entretien (reprise complète de revêtement à partir d'un programme défini en réunion de secteur) des chaussées est assuré par l'Agglomération. Est également prévu un balayage annuel de l'ensemble du village, un nettoyage des regards d'eaux pluviales, et le renouvellement du marquage au sol (+/- rajout de passages piétons ou de marquages annonçant les priorités à droite...) tous les trois ans.

Gérard Petit et Bernard Vougnon ont assisté à la réunion du 17 juin avec GBM sur la voirie, pour solliciter le concours de GBM pour nous accompagner dans une large concertation en vue d'établir un diagnostic sur notre Grande rue. Les différents problèmes ont été remontés : absence de trottoirs, conduites d'eau potables en plomb, lieu de transit des engins agricole, etc... Un document de retour de leur part est donc attendu pour septembre. L'objectif est d'engager une réflexion sur la circulation dans Chauenne, en prenant en compte les problématiques particulières de chaque quartier (stationnement, priorités, arrivée des rues perpendiculaires, et notion d'environnement agréable, sécurité...). Des outils nous seront proposés pour la réalisation de mesures intermédiaires.

### ➤ École

Samuel Vuillemin nous fait part des dernières réunions.

Les élections du SIVOM ont eu lieu le 4 juin dernier. Estelle Grundisch. en est la présidente, Fred Sans. le vice-président.

Les tâches ont été réparties :

- Pour la communication entre le SIVOM et les Francas, Samuel Vuillemin
- Budget Céline Gavignet
- Projets éducatifs (tablettes notamment) Fred Sans et Séverine Moris
- Suivi des ATSEM, Estelle Grundisch
- CAF, Celia Sousa
- Transport, Noelle Sarrasin (Audeux)

Une seconde réunion a eu lieu pour voter le budget des FRANCAS qui augmente de 6% cette année. On apprend le manque de personnel le midi qui justifie cette augmentation dans le budget, qui passe à 53000 euros pour 2020.

3eme réunion avec SIVOM / les Maires des 3 villages / le conseil d'École

Pour l'année 2020-2021 il y aura 14 élèves en petite section, 13 en moyenne, 15 en grande section, 18 CP, 16 CE1, 15 CE2, 12 CM1, 21 CM2

Au final, 8% d'augmentation.

Déménagement de l'école : il est rappelé qu'en novembre 2019 une demande avait été réalisée auprès du Rectorat pour que la rentrée 2020 des maternelles soit réalisée sur un autre site afin de pouvoir rénover le bâtiment sans perturbation pour les enfants.

En mars 2020 le Rectorat avait validé sous réserve de visite des locaux.

Le 15 juin l'inspectrice accompagnée de 2 conseillers pédagogiques sont venus pour évaluer le transfert des classes de maternelles et/ou de CP sur Audeux dans le premier étage du bâtiment. La Maire d'Audeux avait, il y a plusieurs mois, sollicité un architecte qui avait donné un avis positif à partir du moment où un nombre défini maximum de personnes était respecté. Ceci n'est pas valable pour des enfants de maternelle a expliqué l'inspectrice lors de son passage, et ceci a été confirmé par le service de sécurité de l'éducation nationale.

Les solutions alternatives (escalier provisoire extérieur, algeco, etc...) sont évaluées mais leur cout est très élevé (plus de 20 000 euros à chaque fois).

Il a donc été décidé par les Maires de réaliser la rentrée 2020 sur Chauenne et de réaliser les travaux de la salle et de l'école sur l'année 2021 (4 à 5 mois de travaux attendus). Une solution d'attente devra être élaborée. La rentrée 2021 sur le Centre de Vie de Chauenne rénové reste l'objectif.

#### ➤ **Urbanisme**

Une formation a été réalisée par Valérie Drugé et Jean Luc Guillaume, auprès de M. TRUCHE, référent pour le contrôle des fins de travaux et la réalisation de certificats de conformité.

Pour rappel il s'agit de certificats obligatoires à avoir au moment de la vente, mais non urgent à demander lorsque le bien n'est pas encore à vendre (le demander trop tôt peut mener à une non-conformité).

Pour rappel également, les permis sont maintenant traités par le Grand Besançon, et Chauenne est en charge de traiter les déclarations préalables pour la commune.

Pour rappel enfin, le Plan Local d'Habitat avait défini un nombre de logement à produire pour chaque commune d'ici 2035. Il ne reste plus qu'un terrain à vendre sur le lotissement des rives de la Lanterne, mais le logement collectif qui devait être de 12 n'est finalement que de 9.

Valérie est enfin conviée à la réunion visant à pré-désigner les Vice-Présidents et les délégués communautaires sur notre secteur Ouest (n=13 communes).

Le conseil communautaire entérinera le choix, avec 60% des sièges qui seront par consensus attribués pour la périphérie de Besançon, et 40% pour Besançon.

Les quatre candidats pour le poste de Vice-Président sont G. Beaulieu, le maire de Pouilley les Vignes, de Chemaudin les Vaux ; et la maire de Pelousey. Le maire de Pirey se présente pour le poste de conseiller communautaire délégué.

#### ➤ **Commune Info**

Murielle s'occupe de la réalisation du Commune Info, et Nicolas Hamel notre secrétaire de mairie réalisera la gestion du quotidien concernant le site internet.

#### ➤ **Bâtiment centre de vie**

L'appel d'offres pour le recrutement de l'architecte arrivera à échéance le 9 juillet. Une réunion devra se tenir au niveau du CAO aux alentours du 10 juillet, puis un ou deux candidats devront être rencontrés.

Celui-ci sera proposé au conseil municipal lors d'une séance vers le 20 juillet.

Les FRANCAS occuperont le bâtiment cet été, et il a été décidé par notre Maire que les Chauennois qui le souhaitent puissent louer la salle cet été. Les Pampilles auront également l'accès qui leur avait été réservé.

L'AJENA, une association pour promouvoir l'énergie renouvelable, et avec qui nous avons déjà travaillé, a visité les lieux le 24 juin. L'objectif est de définir le meilleur mode de chauffage. Nous avons mené en 2014 une étude pour une pompe à chaleur avec la mise en place de champs de sondes géothermiques.

Deux nouvelles études de faisabilité sont menées : celle pour réalisation d'une chaudière à bois, et une 2eme pour du photovoltaïque. Leurs implications financières sont évaluées.

#### ➤ **Employé communal**

Antoine RICHARD a été recruté afin de remplacer Dominique Tisserand sur une durée déterminée.

## **2/DELIBERATIONS**

### **Délégations du Conseil au Maire**

Redéfinition par rapport au dernier Conseil.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

### **Commission Communale des Impôts Directs**

Leur rôle est d'examiner chaque année toute modification réalisée au titre de l'urbanisme. Il faut rappeler que les travaux de classification de la fiscalité (taxes d'habitation...) sont issus du travail de cette commission. Ceci permet d'estimer la valeur locative qui sert de base aux recettes fiscales perçues par la commune. Nous devons valider 24 noms de Chaucennois au sein desquels seront choisis 6 titulaires et 6 suppléants pour faire partie de la CCID, pour un mandat de 6 ans.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

#### **Membres extérieurs au CCAS**

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

#### **Membres de l'association foncière**

Il s'agit d'une structure associative comprenant des propriétaires fonciers de terrains agricoles (choisis par le Conseil Municipal), et des représentants de la profession agricole (choisis par la Chambre d'agriculture). 4 membres sont à désigner. La rénovation des chemins ruraux relève de leurs compétences, pour l'entretien, la gestion des fossés d'assainissement, etc... Les propriétaires fonciers acquittent chaque année d'une cotisation pour cette association, au budget d'environ 4100 euros.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

#### **Subvention aux associations**

650 euros de subvention proposés pour les Pampilles (sous réserve de la tenue du festival en 2020), et 650 euros pour le Comité des Fêtes. Cette année une demande a été reçue de la présidente du Souvenir Français. Cette question sera soulevée lors de la réalisation du prochain budget.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

#### **Tarif des services communaux 2020**

Pour la salle polyvalente (pas de changement), et pour le Cimetière (pas de changement pour les columbarium, et proposition d'augmentation du prix du mètre superficiel à 150 euros pour les périodes de 15 ans, et à 200 euros pour les périodes de 30 ans).

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

#### **Maison au 34 Grande Rue**

La propriété située 34 Grande rue est inoccupée depuis de très nombreuses années et que dans le cadre des obligations qui sont faites aux communes de produire des logements publics, le Conseil Municipal l'avait autorisé en 2010 à prendre contact avec le propriétaire afin d'envisager l'acquisition des terrains et de la maison.

Cette maison étant toujours inoccupée aujourd'hui, elle constitue un potentiel de création de logement qui peut s'avérer important pour la commune.

Le nouveau Conseil municipal renouvelle l'intérêt porté par la commune sur cette propriété.

Monsieur le Maire propose alors aux élus de l'autoriser à prendre contact avec le propriétaire soit personnellement soit par l'intermédiaire d'un organisme comme l'établissement public foncier (EPF) afin de voir les possibilités qui peuvent s'offrir à la commune.

Le Conseil Municipal :

- Renouvelle l'intérêt de la commune pour cette propriété sise 34 Grande rue.
- Autorise le Maire à prendre contact avec le propriétaire (personnellement ou via un établissement l'EPF) et entamer des négociations avec ce dernier.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

#### **Correspondant au CNAS (Comité National d'Action Sociale)**

Il s'agit d'un organisme qui se réunit une fois par an, la commune verse une cotisation annuelle qui permet aux employés de la commune de bénéficier de mesures sociales. Valérie Drugé et Nicolas Hamel y siègeront.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

Fin de séance 23h11.



Le Maire, Bernard Vougnon